

Alès, le 13 avril 2023

DGA Développement du Territoire
Service Conseil, planification et ingénierie territoriale
Affaire suivie par : Christel FIETKAU-GORDOT
Tél. : 04 66 56 43 05
Mail : scot@payscevennes.fr

N/Réf : PC/LP/CFG

Mairie de Bagard
A l'attention de M. le Maire

159 route d'Alès
30140 BAGARD

Objet : Avis sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bagard

Monsieur le Maire,

Conformément au Code de l'Urbanisme, vous nous avez consulté au titre des Personnes Publiques Associées (PPA) pour un avis sur votre projet de modification n°1 de votre Plan Local d'Urbanisme (PLU) que vous nous avez transmis en courrier recommandé le 23 mars 2023.

Après étude du dossier, il apparaît que **le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Bagard est compatible** avec les orientations du SCoT du Pays des Cévennes approuvé le 30 décembre 2013.

Le projet de développement du parc de loisirs de plein air d'Aquaforest participe à la dynamique touristique du Pays des Cévennes en proposant un équipement de loisirs innovant et éco-responsable localisé dans un bassin touristique attractif.

Les modifications apportées au règlement écrit en matière de dispositifs de production d'énergie solaire photovoltaïques au sol pour de l'autoconsommation s'inscrivent pleinement dans l'objectif de développement des énergies renouvelables et de promotion de la transition énergétique à l'échelle du Pays des Cévennes.

Pour rappel, la procédure de révision du SCoT du Pays des Cévennes a été lancée par délibération du Comité Syndical en date du 20 octobre 2022.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Maire**, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président du Syndicat Mixte du
Pays des Cévennes,

Christophe RIVENQ